

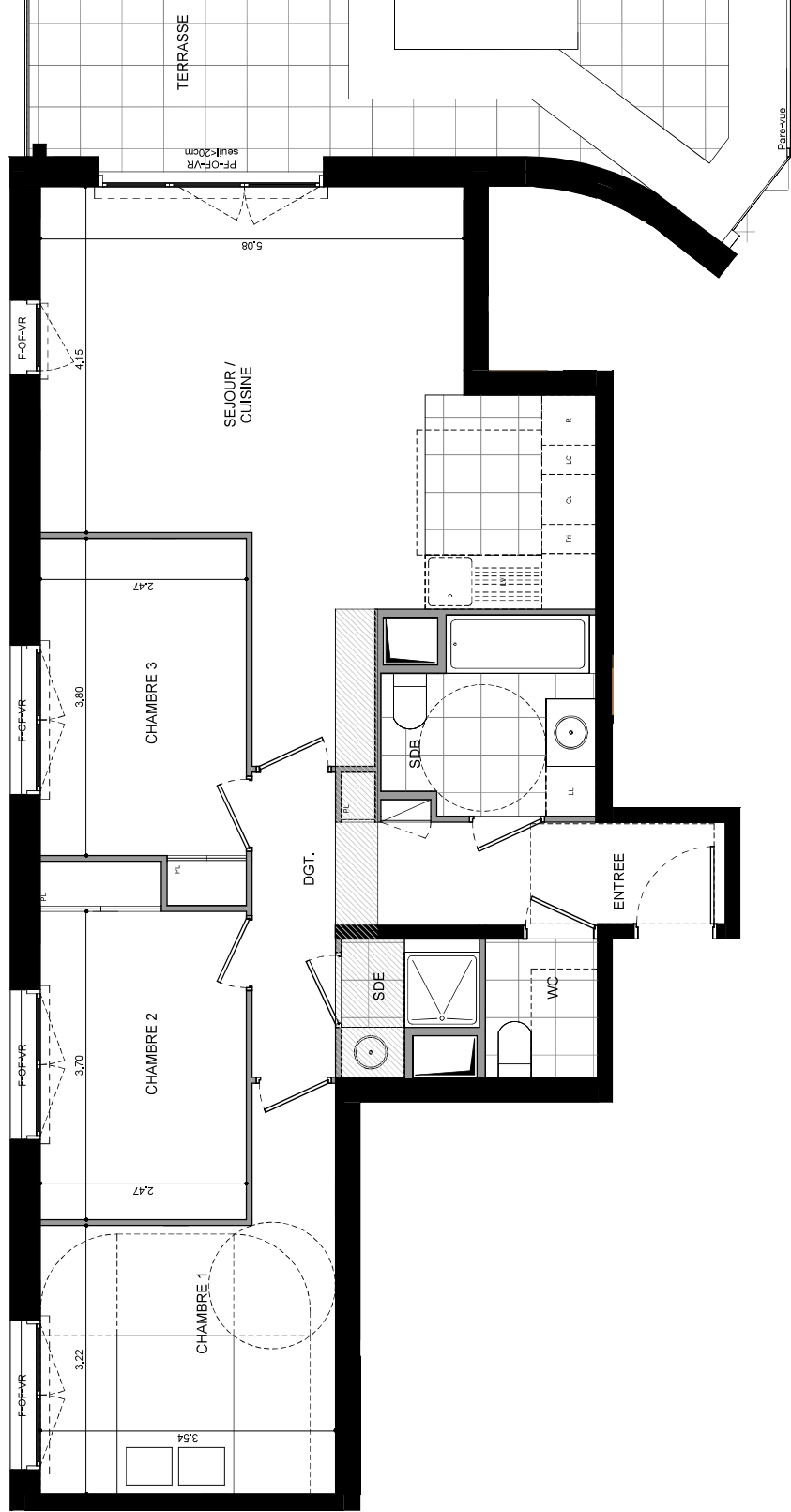
Bâtiment B - BA71 (T4) - R+7

Entrée	4.1 m ²
Séjour/Cuisine	30.3 m ²
Chambre.1	13.1 m ²
Chambre.2	10 m ²
Chambre.3	10 m ²
Dégarçement	5.6 m ²
SdB	5.5 m ²
SdE	2.2 m ²
Wc	2.2 m ²
SURFACE HABITABLE	83 m²
Terrasse	67.8 m²
SURFACE ANNEXE TOTALE	67.8 m²

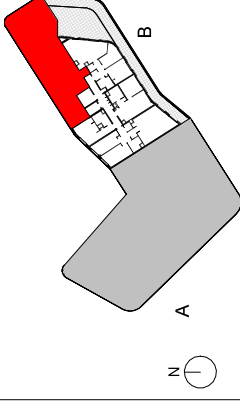
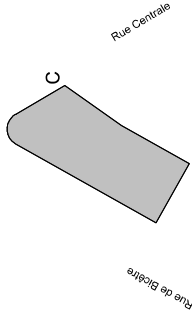
- PL : planard
 AL : alésage
 LL : lève-vitres
 LL : lève-bagage
 PL : plan de plomberie
 R : radiateur
 TH : thermostat
 CC : cuisine complémenteaire
 PF : porte-fenêtre
 F : fenêtre
 CA : chauffage
 OC : ouverture
 SS : sacche-serviette
 abaisse-volet
 gaine technique
 faux-plafond/soffite

**PLAN DE
RESERVATION** Indices 0 12.11.2024

PietriArchitectes



NOTA :
 Les surfaces, cotés, gaines, soffites et faux-plafond ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et de tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions que les équipements et réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurants sur le descriptif en annexe de l'acte de vente.



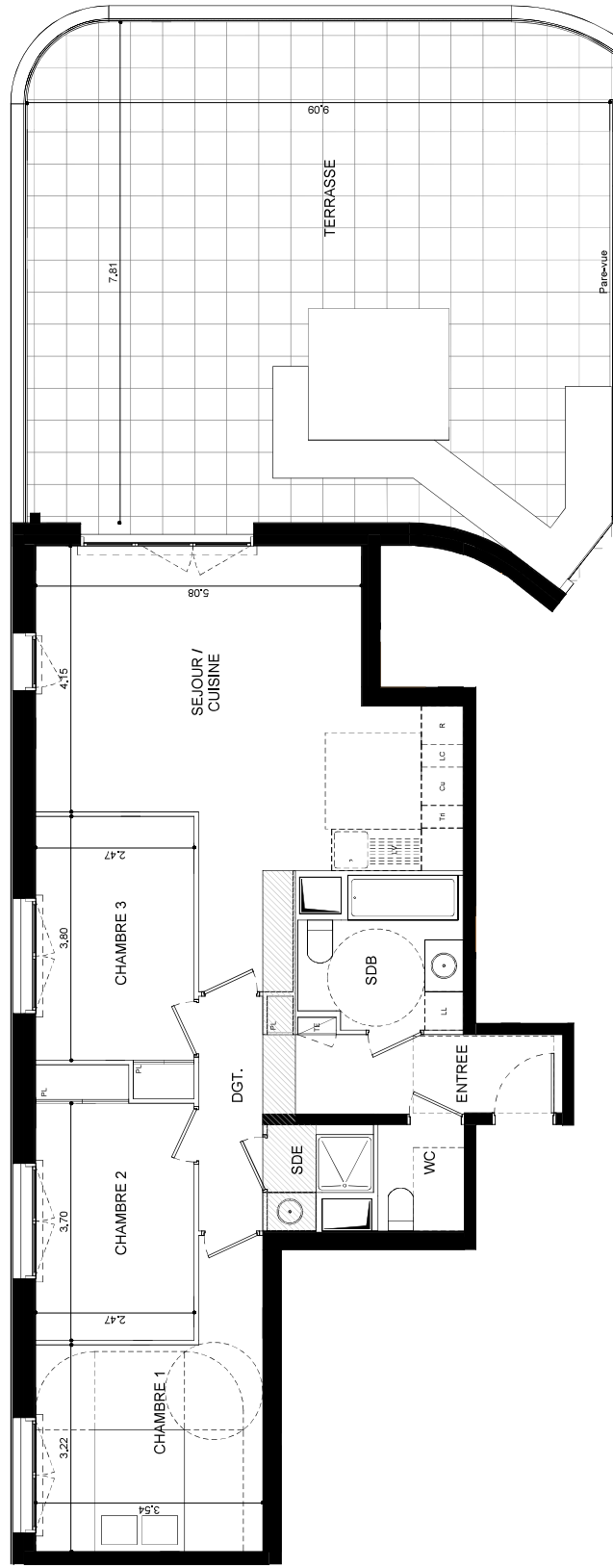
Bâtiment B - BA71 (T4) complet- R+7

Entrée	4.1 m ²
Séjour/Cuisine	30.3 m ²
Chambre.1	13.1 m ²
Chambre.2	10 m ²
Chambre.3	10 m ²
Dégagement	5.6 m ²
SdB	5.5 m ²
SdE	2.2 m ²
Wc	2.2 m ²
SURFACE HABITABLE	83 m²
Terrasse	67.8 m²
SURFACE ANNEXE TOTALE	67.8 m²

- PL : Placard
- AB : Armoire
- LL : Lave-vaisselle
- LL : Lave-linge
- CV : Chauffage central
- R : Radiateur
- Tr : Trappe
- CC : Cuisine complémentaire
- LV : Lave-linge
- PF : Porte-fenêtre
- F : Fenêtre
- CA : Chauffage individuel
- CC : Cuisine complète
- SS : Sèche-linge
- ab : Abri
- ab : Abri
- g : Gaine technique
- ll : Lave-linge
- ll : Lave-linge

**PLAN DE
RESERVATION** Indices 0 12.11.2024

PietriArchitectes



NOTA :
Les surfaces, cotés, gaines, relobées, soffites et faux-plafond ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et de tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions fibres que les équipements et réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurants sur le descriptif en annexe de l'acte de vente.